



AVOCATS
POUR
LE BIEN
PUBLIC

**RAPPORT
ANNUEL**

2011-2012



www.probonoquebec.ca

SUIVEZ-NOUS SUR :



ProBono QUÉBEC

AVOCATS POUR LE BIEN PUBLIC

UNE VISION

Une société où tous ont un plein **accès à la justice**.

UNE MISSION

Pro Bono Québec initie, coordonne et fait la promotion des **services juridiques professionnels gratuits** ou à coûts modiques pour la population démunie du Québec.

UNE DÉFINITION

Le terme latin « *pro bono* » signifie :
« **pour le bien public** ».

Table des matières

Mot du président	1
Mot de la directrice générale	2
Pro Bono Québec, un travail d'équipe	3
Pro Bono Québec dans l'action!	5
Nos programmes	
▪ Programme pour les causes d'intérêt public	5
▪ Le <i>pro bono</i> , toute une expérience!	6
▪ Programme de partenariats <i>pro bono</i>	8
Nos précieuses collaborations	9
Centre de justice de proximité du Grand Montréal	10
Le <i>pro bono</i> : l'investissement social d'une profession	11
Pourquoi les avocats choisissent-ils de faire du <i>pro bono</i> ?	12
La promotion, au cœur de nos préoccupations	
▪ Médaille de Saint-Yves	14
▪ Pleins feux sur...	14
▪ Activités de promotion	15
Nos cabinets partenaires	18



Mot du président

C'est avec une grande fierté que je vous présente le rapport annuel 2011-2012 de [Pro Bono Québec](#).

Au cours des derniers mois, nous avons diversifié nos services et nos programmes, augmenté notre effectif pour répondre à la demande, consolidé nos collaborations, créé des occasions de discuter du *pro bono* au sein de la communauté juridique, entre autres par l'organisation de tables rondes sur le *pro bono* à Montréal et à Québec, et assuré notre présence aux événements incontournables de la justice.

Ces actions et réalisations nous permettent d'avancer un peu plus vers l'atteinte de notre objectif principal : améliorer l'accès à la justice au Québec grâce à la promotion et à la coordination du travail bénévole des avocats. Nos voisins du Sud et certaines provinces canadiennes nous ont précédés en la matière et ont démontré ce qu'une communauté de juristes peut réaliser si elle adhère à la culture *pro bono*.

Le 21 février dernier, à l'invitation du ministre de la Justice du Québec pour commenter le *Projet de loi instituant le Fonds Accès Justice* devant la *Commission des institutions*, nous avons fait part des besoins de la population et des organismes en matière de justice et de financement. L'oreille attentive trouvée chez nos élus illustre la crédibilité accordée à [Pro Bono Québec](#).

Le succès de [Pro Bono Québec](#) passe par la contribution de plusieurs collaborateurs que je souhaite remercier. D'abord, la directrice générale et son équipe, qui effectuent avec efficacité le travail quotidien. Ensuite, les membres du conseil d'administration, avec qui j'ai le plaisir de partager des discussions sur des solutions concrètes aux problèmes d'accès à la justice. Enfin, je tiens à remercier les nombreux étudiants en droit, cabinets et avocats bénévoles qui s'impliquent, soit en acceptant des mandats *pro bono*, soit en participant à nos divers comités.

Alexander L. De Zordo, avocat



Mot de la directrice générale

Pour [Pro Bono Québec](#), la dernière année a été marquée par une croissance modérée mais solide. Croissance du nombre de citoyens qui ont bénéficié de services juridiques gratuits, croissance de l'équipe de travail, croissance de la notoriété de nos programmes et du travail juridique *pro bono* en général.

En plus du Service d'avocats *pro bono* à la Cour d'appel, nous avons récemment créé un programme qui consiste à jumeler un cabinet avec un organisme sans but lucratif pour offrir des services juridiques gratuits à l'organisme et à sa clientèle. Deux jumelages ont été effectués jusqu'à présent dans le cadre de ce programme.

Mais le projet qui a accaparé notre temps depuis un an est la mise sur pied et la gestion du Centre de justice de proximité du Grand Montréal. Cette clinique d'information juridique gratuite pour tous a connu une première année d'existence exceptionnelle avec plus de 5 000 citoyens servis.

Les partenaires financiers des Centres de justice de proximité ont fait appel à l'expertise de [Pro Bono Québec](#) pour mener à bien ce projet-pilote. L'échéance du 31 mars 2013 arrive rapidement, mais les intervenants sont confiants que les trois Centres existants survivront au-delà de cette échéance et que d'autres Centres se joindront au réseau.

Toutes ces réalisations sont possibles grâce à la collaboration de nombreuses personnes et organisations : le Barreau du Québec et le Barreau de Montréal, les membres de notre conseil d'administration, du comité d'approbation et autres comités, nos cabinets, avocats et étudiants bénévoles, ainsi que nos partenaires des milieux communautaire et juridique.

Je termine en remerciant de tout cœur les membres de l'équipe avec qui je partage ma passion pour l'accès à la justice. Leur engagement et leur dévouement sont pour moi une source de fierté quotidienne.

Michèle Moreau, avocate

Pro Bono Québec, un travail d'équipe

L'efficace équipe de terrain

Me Michèle Moreau, directrice générale
Me Émilie Brien, coordonnatrice de projets
Maude Marcoux, adjointe



Pro Bono Québec bénéficie du généreux travail de divers comités bénévoles, tous à l'œuvre pour permettre à l'organisme d'accomplir sa mission. Nous saisissons l'occasion de remercier tous les membres des comités pour leur précieux apport à l'organisme et à une justice plus accessible.

Le dévoué conseil d'administration

Me Alexander L. De Zordo, président (Borden Ladner Gervais)
Me Éric Beauchesne, vice-président (Joli-Coeur Lacasse)
Me Bernard Larocque, trésorier (Lavery)
Me Christine A. Carron, Ad.E., secrétaire (Norton Rose)
Me Steeves Bujold (McCarthy Tétrault)
Me Stéphanie Claivaz-Loranger (COCQ-SIDA)
Me Richard Dufour (Dufour Mottet)
Le bâtonnier Louis Masson, Ad.E. (Barreau du Québec)
Monsieur Noël Pelletier (démission en mars 2012)
Me Claudia P. Prémont, Ad.E. (Brodeur Prémont Lavoie avocats inc.)
Le bâtonnier Stéphane Rivard, Ad.E. (Rivard et ass.)
Me Denis Roy (Commission des services juridiques)
L'Honorable Jacques Fournier, Cour d'appel du Québec
L'Honorable Julien Lanctôt, Cour supérieure du Québec
L'Honorable Pierre E. Audet, Cour du Québec

Le judiciaire comité d’approbation des demandes de notre programme pour les causes d’intérêt public

Me Julie A. Blondin (Barreau du Québec)
Me André-Gilles Brodeur (avocat à la retraite)
Me Nancy Brouillette (Barreau de Montréal)
Me Steeves Bujold (McCarthy Tétrault)
Me Christine A. Carron, Ad.E. (Norton Rose)
Me Catherine Dagenais (Fraser Milner Casgrain)
Me Stéphane Dansereau (Fraser Milner Casgrain)
Me Marie-Élaine Guilbault
Me Louise Hamelin
Me Bernard Larocque (Lavery)
Me Pierre Lecavalier (Ministère de la Justice du Canada)
Me Simon-Pierre Lessard (Commissariat à la magistrature fédérale)
Me Richard Letendre (Dufour Mottet)
Me André J. Roy (Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l’Outaouais)
Me Isabelle Roy (Directeur des poursuites criminelles et pénales)

Le sage comité de planification stratégique

Me Stéphanie Claivaz-Loranger (COCQ-SIDA)
Me Marie-Élaine Guilbault
Me Bernard Larocque (Lavery)
Le bâtonnier Stéphane Rivard, Ad.E. (Rivard et ass.)
Monsieur Jean-Philippe Groperrin, consultant bénévole



Pro Bono Québec dans l'action!

Programme pour les causes d'intérêt public

Pro Bono Québec a reçu, dans la dernière année, **200** demandes provenant de citoyens voulant bénéficier de services juridiques gratuits.

Depuis le début du programme en 2009, ce sont près de **2 500** heures bénévoles que les avocats ont investies dans des causes d'intérêt public via ce programme.

Pour être admissible, la personne doit démontrer que sa demande répond aux trois critères suivants :

- Il ou elle n'est pas admissible à l'aide juridique et est incapable d'obtenir autrement les services pour lesquels une aide est demandée;
- Il ou elle n'est pas en mesure de payer pour les services juridiques demandés, compte tenu des coûts associés à la défense de ses droits;
- Il s'agit d'une cause à caractère exceptionnel, d'intérêt public ou une cause pour laquelle un tort irréparable pourrait être causé, ou encore une cause visant à améliorer les lois, le système juridique ou de justice.

Statistiques annuelles	Juin 2011 à mai 2012
Demandes reçues	200
Demandes irrecevables à leur face même	148
Personnes physiques	181
Personnes morales	19
Revenus de moins de 20 000\$ par année	99
Nombre de demandes acceptées	14

De juin 2011 à mai 2012, **14 nouveaux dossiers** ont été acceptés par le comité d'approbation des demandes dans le programme pour les causes d'intérêt public, et ce, dans des domaines de droit variés.

Le *pro bono*, toute une expérience!

Monsieur Charron a consulté Me Marie-Claude St-Amant relativement à son dossier de lésion professionnelle. Après avoir étudié son dossier, Me St-Amant a constaté qu'il était malheureusement hors délai pour contester la décision de la CSST. Par contre, elle a conseillé à monsieur Charron de faire une demande de prestations d'invalidité à la Régie des rentes du Québec et lui a offert de l'accompagner dans cette démarche.

L'expérience de Me St-Amant

« Selon moi, les travailleurs victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles sont des justiciables très vulnérables qui ont besoin d'être guidés dans le processus de réclamation de la CSST durant cette période déjà très pénible monétairement et émotivement. Il allait donc de soi que j'accepte ce mandat puisqu'il me permettait d'éclairer un travailleur sur ses droits et ses recours en la matière. J'ai ainsi eu la chance de rencontrer un homme extraordinaire qui, malgré plusieurs épreuves, garde le moral. Ce mandat me permet humblement de croire que je fais la différence pour quelqu'un qui, sinon, n'aurait pas eu les outils pour faire valoir ses droits, et ce, en raison des problèmes d'accessibilité à la justice qui existent malheureusement dans notre société. »

L'expérience de Monsieur Charron

« N'étant pas admissible à l'Aide juridique, c'est une amie qui m'a parlé de [Pro Bono Québec](#). Dès que mon dossier a été accepté, les recherches ont été faites rapidement pour me trouver l'avocat qu'il me fallait. Et ils ont bien trouvé! Me St-Amant est très professionnelle et ne me traite pas différemment d'un client qui paie pour ses services. C'est elle qui m'a permis de faire avancer mon dossier. Avant, je tentais de m'orienter seul mais je me sentais comme une balle de *ping-pong* entre les différents intervenants du système. Savoir qu'elle s'occupe de mon dossier m'enlève un énorme poids sur les épaules. Sans [Pro Bono Québec](#) et sans Me St-Amant, j'aurais probablement tout perdu! »



Le pro bono, toute une expérience !

Madame Savard a consulté Me Andrei Pascu parce que le liquidateur de la succession de sa mère la poursuivait pour avoir prétendument diverti certaines sommes du patrimoine de sa défunte mère dans les derniers mois de sa vie, et ce, malgré qu'elle et ses fils étaient les légataires universels. Bien que ce dossier mettait en jeu des individus qui avaient perdu toute confiance l'un envers l'autre, Me Pascu a réussi à régler le litige hors cour et à parvenir à un règlement satisfaisant pour l'ensemble des parties.

L'expérience de Me Pascu

« Ce dossier a requis de ma part un très grand effort de vulgarisation du processus judiciaire et des notions légales pertinentes. J'ai dû donc apprendre à connaître ma cliente et j'ai interagi avec elle sur une base beaucoup plus régulière que dans les cas de clients commerciaux avec lesquels je travaille d'habitude. Il s'agit là du premier dossier *pro bono* que j'ai accepté et j'en ai retiré une grande satisfaction, surtout vu l'issue heureuse de toute l'affaire. »

L'expérience de Madame Savard

« Je suis très satisfaite du service reçu par [Pro Bono Québec](#) et par Me Pascu. Lorsque j'ai téléphoné chez [Pro Bono Québec](#), on a répondu à toutes mes questions. Me Pascu, lui, m'a très bien représentée et préparée. Il m'encourageait à lui poser des questions et était très patient. Nous sommes arrivés à une entente et j'en suis très heureuse et soulagée. Je n'aurais jamais pu me représenter seule, j'aurais été complètement perdue dans ce système. Je serais sûrement tombée malade. »



Programme de partenariats *pro bono*



C'est en janvier 2012 que Pro Bono Québec a lancé son nouveau programme de partenariats *pro bono*. En créant une entente exclusive entre un cabinet de pratique privée et un organisme à but non lucratif, l'objectif est de créer un accès direct à des services juridiques gratuits au bénéfice de la clientèle défavorisée de l'organisme, tout en offrant au cabinet son programme *pro bono* personnalisé.

Une belle façon de faire une différence dans notre société!



Nos précieuses collaborations

Service d'avocats *pro bono* à la Cour d'appel

En collaboration avec la *Cour d'appel du Québec*, [Pro Bono Québec](#) a mis sur pied un projet-pilote créant un Service d'avocats *pro bono* à la Cour d'appel. Le Service s'adresse aux justiciables non représentés dans les causes de garde en établissement et d'autorisation de soins médicaux. Il est offert à Montréal et à Québec, sur référence d'un juge ou d'un greffier. Le Service permet un meilleur accès à la justice, facilite le travail du greffe de la Cour d'appel et offre aux avocats participants un défi stimulant.

Service d'information juridique (SIJ) à la Cour municipale de Montréal

En mai 2011, *l'Association du Jeune Barreau de Montréal*, *l'Association des avocats de la défense de Montréal*, *le Barreau de Montréal*, *la Cour municipale de Montréal*, *l'Aide juridique* et [Pro Bono Québec](#) ont lancé le Service d'information juridique à la Cour municipale de Montréal. Ce Service vise à apporter une aide ponctuelle aux justiciables qui ne sont pas représentés par avocat et qui n'ont pas accès à l'Aide juridique dans les affaires criminelles et les affaires pénales ayant un impact important. De juin 2011 à mai 2012, **22 avocats bénévoles** ont contribué au programme pour un total de **350 heures** de services juridiques *pro bono*.

Service d'avocats de garde (SAGE) à la Cour supérieure de Montréal en matière familiale

Ce Service a été créé en avril 2010 grâce à la collaboration de plusieurs partenaires : le *Barreau de Montréal*, *l'Association des avocates et avocats en droit familial du Québec*, *la Direction des services judiciaires de la Métropole* et [Pro Bono Québec](#). Il vise à apporter une aide ponctuelle, sur place, aux justiciables qui ne sont pas représentés par avocat en matière familiale. Le Service est fourni sur référence du juge ou du greffier spécial. Au cours de l'année 2011-2012, le SAGE a observé une augmentation d'achalandage de **160 %** avec plus de **330 consultations** et l'implication de **25 avocats bénévoles**.

Centre de justice de proximité du Grand Montréal



**CENTRE DE JUSTICE
DE PROXIMITÉ**
du Grand Montréal

Le Centre de justice de proximité du Grand Montréal (CJPGM) a pour mission de promouvoir l'accès à la justice en favorisant la participation des citoyennes et des citoyens, par des services d'information juridique, de soutien et d'orientation, offerts en complémentarité avec les ressources existantes.

Depuis mars 2011, **Pro Bono Québec** en assure la mise sur pied et la gestion. La directrice générale de **Pro Bono Québec** agit également à titre de directrice du Centre. Pour sa première année d'opération, **Pro Bono Québec** a accepté de ne facturer aucun frais de gestion au CJPGM. Cela représente une contribution de plus de **50 000 \$** en ressources matérielles et humaines.

Les partenaires financiers du projet-pilote sont : le *Ministère de la Justice du Québec*, le *Barreau du Québec*, la *Chambre des notaires du Québec* et *SOQUIJ*. Ce projet-pilote prend fin le 31 mars 2013 et les travaux pour planifier l'avenir des Centres de justice de proximité sont déjà amorcés.

Récemment, une subvention de 221 500 \$ a été octroyée au CJPGM par la *Fondation du droit de l'Ontario* dont les versements s'étalent sur les deux prochaines années. Cette contribution permettra d'agrandir l'équipe afin de mieux servir la clientèle.

Un an après sa mise sur pied, c'est une équipe composée de quatre juristes et de cinq étudiantes en droit qui accueille gratuitement les citoyens qui sont confrontés à des questions de nature juridique.

Entre le 31 mai 2011 et le 1^{er} juin 2012, le Centre a servi **5 000** personnes.

Nul doute que les Centres répondent à un besoin de la population!



Le *pro bono* : l'investissement social d'une profession

Pour réaliser ses ambitions, **Pro Bono Québec** compte sur la participation active des avocats bénévoles inscrits à sa banque d'heures *pro bono*.

En date du 1^{er} juin 2012, la banque compte :

- 17 cabinets d'avocats, offrant un total de 11 000 heures par année;
- Près de 300 avocats de toutes les régions du Québec, offrant un total de 11 500 heures par année;
- Plus de 150 étudiants en droit de toutes les universités québécoises, offrant un total de plus de 2 000 heures.

En tout, **Pro Bono Québec** dispose de près de **25 000 heures** de services juridiques gratuits par année. À un taux horaire moyen de 200 \$, cela représente une somme totale de **5 millions de dollars** par année qui est investie par les juristes du Québec directement dans l'accès à la justice.



Pourquoi les avocats choisissent-ils de faire du *pro bono* ?

Par altruisme

Pour relever un défi

Par devoir

« C'est un devoir que nous avons tous. Nous pourrions tous, en tout temps, accepter au moins une cause de **Pro Bono Québec**. Ainsi, nous pourrions régler le problème d'accès à la justice par les membres de notre ordre professionnel. » **Paul-Mathieu Grondin, avocat, accession au Barreau en 2008**



Pour s'ouvrir à la nouveauté

Pour contribuer à améliorer l'accès à la justice

« I do *pro bono* because too many people just fall through the cracks. I am old enough to remember when legal aid was done for free, my boss and mentor accepted to assume responsibility for any client who complained about their assigned lawyer. All these files came to me as the rookie in the firm. I learned very quickly about client management. I always kept some time to help people out. » **Richard McConomy, avocat retraité, accession au Barreau en 1971**

Pour une image positive de la profession

Pour renforcer la confiance du public envers la justice

Pour essayer quelque chose de nouveau

Pour développer une expérience pratique et variée

« L'implication auprès des clients référés par **Pro Bono Québec** est une magnifique occasion de s'ouvrir à de nouvelles réalités et partant, de travailler notre entendement humain. » **Isabelle Gauvreau, avocate, accession au Barreau en 1979**

Pour se bâtir une bonne réputation



Parce que ça fait du bien!



La promotion, au cœur de nos préoccupations

Médaille de Saint-Yves

Le 6 septembre 2011, Pro Bono Québec remettait la médaille de Saint-Yves 2011 à Me Geeta Narang, la fondatrice et directrice générale de la *Clinique juridique du Mile-End*. Pro Bono Québec remet annuellement ce prix en reconnaissance de l'apport exceptionnel d'un avocat, d'un cabinet ou d'un organisme en matière de services juridiques *pro bono* au Québec.



Pleins Feux sur...

Tout au long de l'année, nous avons souligné le travail remarquable d'avocats et d'organismes qui se sont distingués par leur implication sociale. Merci et félicitations pour votre engagement!



Me Pascale Gouin



Me Chantale Beaubien



Me Rajpattie Persaud
(à titre posthume)



Me Raphael Barchichat



Me Tricia Kuhl

GProjet
Genèse

Activités de promotion

Présentations et conférences :

- 7 septembre 2011 : présentation de la directrice générale dans le cadre de la *Conférence des présidents des Barreaux des grandes villes du monde*, organisée par le *Barreau de Montréal*
- 22 septembre 2011 : présentation de la directrice générale aux membres du conseil général du *Barreau du Québec*
- 19 octobre 2011 : animation par la directrice générale d'un atelier du Colloque de la *Fondation Claude Masse*
- 2 novembre 2011 : présentation de la directrice générale aux cadres de *l'Aide juridique*
- 21 février 2012 : représentations à la *Commission des institutions* pour commenter le *Projet de loi instituant le Fonds Accès Justice*
- 23 février 2012 : conférence offerte par la directrice générale au mini-colloque sur l'avant projet de nouveau *Code de procédure civile* organisé par le *Groupe RÉFORMA* de la *Faculté de droit de l'Université de Montréal*
- 20 mars 2012: conférence offerte par la directrice générale devant les juges de la Cour supérieure et de la Cour du Québec organisée par *l'Institut national de la magistrature*

Tout au long de l'année, [Pro Bono Québec](#) rencontre divers organismes communautaires et cabinets d'avocats afin de présenter nos services et créer des partenariats au profit de l'accès à la justice.

Publications :

- Collaboration avec le site Internet *Faits et Causes* où [Pro Bono Québec](#) publie des textes sur des sujet d'actualité en lien avec des initiatives *pro bono* et l'accès à la justice
- Mars 2012 : publication d'un texte au sujet de la responsabilité sociale de l'avocat dans le journal de la *Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke*

Discussions et tables rondes sur l'accès à la justice :

- 26 octobre 2011 : [Pro Bono Québec](#) organise, en collaboration avec la *Clinique des Solutions Justes*, un Forum des cliniques juridiques. L'évènement a permis à plusieurs organismes communautaires du milieu juridique de se réunir pour discuter de leurs préoccupations communes en matière d'accès à la justice
- 25 janvier 2012 et 20 mars 2012 : [Pro Bono Québec](#) tient des tables rondes sur le *pro bono*, à Montréal et à Québec, avec les associés directeurs et responsables du *pro bono* de divers cabinets

Médias :

- 31 mai 2011 : Entrevue en direct à la radio de Radio-Canada à l'émission « *C'est bien meilleur le matin* » animée par René Homier-Roy
- 31 mai 2011 : Entrevue en direct à la télé de Radio-Canada et RDI à l'émission « *Le Téléjournal Midi* » animée par Anne-Marie Dussault
- 31 mai 2011 : Entrevue à la radio communautaire CIBL dans le cadre de l'émission « *Le Midi Libre* »
- 31 mai 2011 : Entrevue en direct à la radio de Radio-Canada à l'émission « *L'après-midi porte conseil* » animée par Dominique Poirier
- 1^{er} juin 2011 : entrevue de la directrice générale à la radio communautaire Radio Ville-Marie à l'émission « *Passeport Matin* » animée par Denis Miron
- 14 mai 2012 : entrevue de la directrice générale à la radio communautaire CIBL à l'émission « *Le Midi Libre* » en direct du Palais de justice de Montréal dans le cadre des *Rendez-vous avec la Justice* organisés par le Ministère de la Justice du Québec
- 14 mai 2012 : entrevue de la directrice générale à CTV pour la chronique de Caroline Van Vlaardingen : « *On Your Side* »



Kiosques d'information et événements :

- 23 et 24 septembre 2011: kiosque d'information au Congrès annuel de *l'Association des avocats et avocates de province*
- 16 au 19 avril 2012 : kiosque d'information au Complexe Desjardins dans le cadre de la 15^{ème} édition du *Salon Visez Droit* organisé par le Barreau de Montréal
- 21 et 22 avril 2012 : collaboration à la *Clinique juridique téléphonique de l'Association du Jeune Barreau de Montréal*
- 6 juin 2012 : kiosque d'information à la soirée destinée au grand public dans le cadre du *Congrès annuel du Barreau du Québec*.



Pro Bono Québec sera l'hôte de la 4^e édition de la *Conférence nationale sur le pro bono*. Cet événement incontournable aura lieu les 1^{er} et 2 novembre 2012, à l'Hôtel Fairmont Reine-Élizabeth, à Montréal. Soyez-y !



Nos cabinets partenaires

**jo|icœur
lacasse**
AVOCATS

BLG
Borden Ladner Gervais

NORTON ROSE



LAPOINTE ROSENSTEIN
MARCHAND MELANÇON
S.E.N.C.R.L. Avocats

**Miller
Thomson**
avocats | lawyers

**BLAKE,
CASSELS &
GRAYDON**
CANADIAN LAWYERS

DUFOUR MOTTET
AVOCATS

mcmillan

RSS
Robinson Sheppard Shapira
S.E.N.C.R.L. - L.L.P.
Avocats - Barristers & Solicitors

lavery
DROIT ► AFFAIRES

OSLER



gowlings

FRASER MILNER CASGRAIN LLP

**mccarthy
tetrault**



Heenan Blaikie

Pro Bono Québec **tient à souligner la contribution**
de ses partenaires financiers :



BARREAU DE MONTRÉAL

Pro Bono Québec **reçoit également l'appui de :**



CENTRE D'ACCÈS À
L'INFORMATION JURIDIQUE



Société québécoise
d'information juridique

SOQUIJ